

Les perspectives d'aménagement et de développement durable en revue

Le Républicain Lorrain - 29 juin 2026 à 19:19 - Temps de lecture : 2 min



Le public était plutôt clairsemé mais attentif aux explications. Photo Alain Jost

Le maire Pierre Tacconi, entouré de quelques conseillers, a invité les habitants pour une présentation de la première phase du Plan local d'urbanisme (PLU) qui devrait définir la politique de la ville au niveau de tous ses aménagements pour les quinze prochaines années.

Sur la base du diagnostic de l'état actuel de la commune, il s'agissait de réaliser le Projet d'aménagement et de développement durable (PADD) qui définit les grandes orientations d'aménagement, d'urbanisme en assurant la préservation des espaces naturels avec l'assistance de l'Atelier de Territoires, choisi pour cette opération de longue haleine.

Sept axes

Celui-ci est bâti selon sept axes dont le premier concerne directement la situation actuelle puisqu'il s'agit d'adapter la ville aux changements climatiques. Parmi la vingtaine de personnes présentes, quelques-unes ont demandé des explications. Le maire a donné quelques pistes d'aménagements souhaités comme la transformation plus verte des places et des parkings, l'aménagement des berges de Moselle... Certaines modifications sont déjà actées comme le déplacement de la déchetterie ou la rénovation de l'école Sainte-Scholastique.

Une autorisation d'expansion ?

Pour conclure, dans le cadre des divers documents, loi et règlements qui gouvernent ce projet, en fonction des demandes de logements et des perspectives d'accroissement de la population, en tenant compte de la réduction de nombre de résidents par foyer, il s'avère que la commune pourrait bénéficier d'une autorisation d'expansion de 504 logements sur une surface de 19 ha. Mais c'est une autre histoire qui ne sera définie que lors de la phase finale du projet si aucune loi ne modifie les droits des communes à se développer.